

SAEM Valloire

Numéro d'immatriculation au RCS de Chambéry sous le numéro 494 940 513

Siège Social : SEM VALLOIRE - en Mairie - 73450 Valloire, 04 79 59 03 90, sem@valloire.net

Numéro de TVA intracommunautaire FR 65494940513

GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des titres de transport sur Remontées Mécaniques, ci-après désigné par « le Forfait » s'appliquent à tout usager du Domaine Skiable GALIBIER THABOR. Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France. L'acquisition du Forfait implique la prise de connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Forfaits de Remontées Mécaniques, sans préjudice des voies de recours habituelles, énoncées ci-dessous.

1. DÉFINITIONS

- 1.1. **«Domaine Skiable Galibier-Thabor»** désigne le Domaine Skiable de VALLOIRE et de VALMEINIER.
- 1.2. **«Forfait»** désigne le titre de transport vendu par l'Exploitant, auprès des seules Caisses Officielles de l'Exploitant, permettant l'accès de son titulaire aux Remontées Mécaniques du Domaine Skiable Galibier-Thabor.
- 1.3. **«Remontées Mécaniques»** désigne les Remontées Mécaniques du Domaine Skiable Galibier-Thabor à l'exception des fils neige et tapis roulants exploités par les écoles de ski.
- 1.4. **«Exploitants»** désigne la SEM VALLOIRE et la SEMVAL.
- 1.5. **«Caisses Officielles»** désigne les Caisses des Verneys, du Moulin Benjamin, de la Setaz, de la Brive, de l'Arméra, de Valmeinier 1500, de Valmeinier 1800, de Valmeinier 1850 et de Pierre et Vacances Valmeinier.

2. FORFAITS

- 2.1. Le Forfait est composé d'un support cautionné à 2€ sur lequel est enregistré un titre de transport et est mentionné un numéro unique. Le Forfait donne accès, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux Remontées Mécaniques en service et correspondant à la catégorie du Titre. Les secteurs de validité du Forfait sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des Remontées Mécaniques telles qu'elles sont affichées aux Caisses Officielles de l'Exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement. L'utilisateur doit être porteur de son Forfait durant tout le trajet effectué sur chaque Remontée Mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'Exploitant qui est en droit de le lui demander. Le support doit être restitué en bon état.
- 2.2. Les tarifs des Forfaits sont affichés aux abords des Caisses Officielles. Les prix sont des prix hors assurance, toutes taxes comprises et en euros. Ils sont également consultables sur les sites : www.valloire.net et www.valmeinier.com. L'Exploitant se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans préavis. Le taux de TVA applicable est le taux français en vigueur au jour de la vente du Forfait.
- 2.3. Des réductions sont proposées aux enfants de cinq à douze ans inclus et aux seniors de plus de soixante-cinq ans inclus. Les personnes âgées de soixante-quinze ans et plus ou les enfants de moins de cinq ans bénéficieront de la gratuité sur les Remontées Mécaniques, sous réserve des modalités affichées aux caisses et à l'article 3.2 des Conditions Générales.
- 2.4. Les dates d'ouverture et de fermeture des Remontées Mécaniques sont données à titre indicatif sur les affiches aux Caisses Officielles et sur les sites internet de l'Exploitant.

3. CONDITIONS D'ÉMISSION ET DE CONTRÔLE DES FORFAITS

- 3.1. **Port du Forfait** : Les titulaires d'un Forfait devront porter ce dernier dans une des poches de leur vêtement, à l'exclusion des bonnets, gants, etc.
- 3.2. **Photos et justificatif d'identité** : Les Forfaits pluri journaliers d'une durée égale ou supérieure à six jours comporteront une photographie récente du titulaire du Forfait, de face, sans

lunettes de soleil, ni couvre-chef. Le bénéficiaire d'une réduction tarifaire en fonction de la catégorie d'âge est subordonné à la production obligatoire de justificatifs originaux d'identité au moment de l'achat. Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée. L'âge du client sera pris en compte au premier jour de validité du Forfait concerné. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat du Forfait.

- 3.3. **Modalités de paiement** : Aux Caisses Officielles de l'Exploitant, les paiements peuvent être effectués :
 - Par chèque encaissable sur un compte bancaire ouvert en France à l'ordre de l'Exploitant. Les chèques étrangers ne peuvent servir de mode de paiement
 - En devises euros,
 - Par carte bancaire,
 - Par chèques vacances (sur lesquels aucun rendu de monnaie ne sera effectué).Chaque émission de Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif de vente. Il doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande/réclamation.
- 3.4. **Pénalité de retard de paiement-Indemnité Forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement** : Pour les clients en compte, en cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard de paiement calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une Indemnité Forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.
- 3.5. **Bon de livraison et justificatif** :
 - 3.5.1. Toute émission de Forfait donne lieu à la remise d'un justificatif sur lequel figure la nature du Forfait, sa date de validité et son numéro unique. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté lors de tout contrôle et/ou réclamation.
 - 3.5.2. Sur demande du client, il est délivré un bon de livraison sur lequel figure, pour une transaction unique, le nombre de produits achetés, le prix total hors taxe de la transaction et le montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- 3.6. **Infractions aux clauses de transport** :
 - 3.6.1. Toute personne utilisant une Remontée Mécanique donnant l'accès au Domaine Skiable Galibier Thabor, sans Forfait ou muni d'un Forfait non-conforme, sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par la personne titulaire d'un Forfait des règlements de police affichés au départ des Remontées Mécaniques.
 - 3.6.2. Le Forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par les agents assermentés de l'Exploitant. L'absence de Forfait ou l'usage non-conforme ou détourné d'un Forfait (exemple : utilisation d'un Forfait vendu au tarif enfant par un adulte) est passible du versement d'une Indemnité Forfaitaire égale à cinq fois la valeur du Forfait journalier sur le Domaine Skiable et le cas échéant de la somme due au titre du transport (Article 529-4 du Code de Procédure Pénale) augmentée des frais de dossier dont le montant est fixé à 40€.
 - 3.6.3. La falsification d'un Forfait et/ou l'utilisation d'un Forfait falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que du paiement de dommages et intérêts.
 - 3.6.4. Dans tous les cas précités, le Forfait du contrevenant pourra être retiré par le contrôleur assermenté aux fins :
 - de rapporter la preuve d'une contravention ou d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir à l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
 - de restituer le Forfait auprès de son véritable propriétaire.
 - 3.6.5. Dans tous les cas précités, l'Exploitant pourra procéder à la désactivation du Forfait.
- 3.7. **Transmission et revente interdite**

Le Forfait est strictement personnel, incessible et intransmissible pendant toute sa durée de validité (sauf le Forfait correspondant à la durée la plus courte de la grille tarifaire). Le Forfait ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux. Tout achat de Forfait en dehors des Caisses Officielles de l'Exploitant est passible de poursuite judiciaire par l'Exploitant.
- 3.8. **Vente à distance & vente en ligne.**

En application des dispositions de l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation, prévu aux articles L 121-20 et suivants du Code de la Consommation n'est pas applicable en matière de vente à distance de Forfaits. Ainsi pour toute commande de Forfaits effectuée auprès de l'Exploitant, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.
- 3.9. **Perte-Vol du Forfait**

En cas de perte ou de vol et sur présentation du duplicata et moyennant 10€ de frais de traitement, il sera procédé à la remise d'un Forfait pour la durée restant à courir.

4. REMBOURSEMENT DES FORFAITS

- 4.1. **Tout Forfait délivré par l'Exploitant qui n'aurait pas été utilisé ou aurait été utilisé**

partiellement, ne sera ni remboursé, ni échangé quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire et ce quelle que soit la durée de validité du Forfait. Il est conseillé au client de souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance couvrant ce risque. Les Forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la saison en cours ; au-delà ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

- 4.2. Les Forfaits perdus ou volés : dès lors que le client apporte le justificatif délivré systématiquement avec le Forfait, un duplicata pourra lui être fait, suivant les conditions fixées par l'Exploitant. D'une manière générale, les Forfaits retrouvés sont recueillis à l'accueil du Domaine Skiable. Tout Forfait ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'Exploitant sera désactivé par l'Exploitant.
- 4.3. **Réclamation** : Toute réclamation doit être adressée à SEM Valloire 73450 Valloire dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation. A défaut, toute réclamation sera irrecevable si le délai d'un mois n'est pas respecté.

5. ASSURANCE CARRÉ NEIGE

- 5.1. Le client peut choisir en option sur son Forfait la souscription d'une assurance journalière Carré Neige, soumise aux conditions de la société Carré Neige accessibles par ce lien : www.carreneige.com
- 5.2. Ce choix n'est pas possible en cas d'achat d'un Forfait saison. Pour cette catégorie de Forfait le titulaire peut souscrire une Assurance Carte Neige.

6. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES

En cas de fermeture partielle de plus d'une journée (plus des deux tiers du Domaine Skiable, soit plus de vingt-et-une Remontées Mécaniques fermées) ou totale des Remontées Mécaniques occasionnée par le manque de neige ou les conditions météorologiques ou une coupure d'électricité, la prise en charge sera assurée, sous réserve de la remise par le titulaire du Forfait des pièces justificatives requises (bon de livraison, justificatif et demande de remboursement dûment remplie) par l'Exploitant qui gardera toute liberté d'en fixer les modalités (journées de ski et/ou avoir en journées à utiliser avant la date mentionnée sur l'avoir et/ou remboursement différé du Forfait).

7. RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le titulaire du Forfait est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par Remontées Mécaniques, notamment les règlements de polices affichés au départ des Remontées Mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanctions. Sur les pistes de ski, le titulaire du Forfait doit respecter l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. Il lui est également recommandé de tenir compte des dix règles de conduite des usagers des pistes éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). Le ski hors-piste est pratiqué par le titulaire du Forfait à ses risques et périls.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques, dessins et graphismes portés sur les Forfaits, affiches ou tarifs sont déposés et leur reproduction est strictement interdite.

9. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires venaient à manquer, l'émission du Forfait ne pourra intervenir. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que d'opposition à leur utilisation à des fins promotionnelles par l'Exploitant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : SEM VALLOIRE, 73450 VALLOIRE».

10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Tous les litiges auxquels pourront donner lieu l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales seront de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance d'Albertville